

Convention de prêt de la mallette pédagogique

Entre

Le CASNAV, propriétaire de la mallette pédagogique

d'une part,

Et

L'emprunteur : _____

Enseignant UPE2A dans la circonscription de : _____

d'autre part.

Il est convenu comme suit.

Conçue et réalisée par le CASNAV de Mayotte cette mallette pédagogique s'adresse avant tout aux enseignants des classes de CP/CE1.

La convention définit les modalités de l'emprunt de la mallette.

Article 1 : conditions générales de prêt à l'enseignant UPE2A.

Le Casnav met la mallette à disposition à titre gracieux. Sa composition est détaillée en article 3. Le prêt ne peut excéder une année scolaire. L'enseignant UPE2A s'engage à restituer la mallette au casnav, **au plus tard le 10 juin 2022.**

L'emprunteur en qualité de dépositaire assume l'entière responsabilité de la mallette dès sa prise en charge et jusqu'à sa restitution. Il s'assure que la mallette est préservée dans un lieu sécurisé. **En aucun cas la mallette ne doit être laissée en libre service.**

Il s'engage à remplacer le matériel qu'il aurait endommagé.

Article 2 : emprunt des ouvrages par les enseignants de CP/CE1.

Proposition de procédure :

L'enseignant UPE2A présente le contenu de la mallette lors d'un conseil de cycle dans ses écoles d'intervention.

Dans le cadre de la co-intervention pour venir en appui pédagogique, il propose un outil adapté à la demande. Il peut également soumettre à l'enseignant **la liste** du contenu de la mallette et le laisser choisir l'outil.

L'enseignant de CP/CE1 ne peut emprunter qu'un seul outil à la fois, pour une durée de 15 jours (renouvelable sur présentation de l'outil).

Au moment du prêt, le document « prêt d'ouvrage de la mallette casnav » est utilisé afin de renseigner la rubrique « informations concernant l'emprunteur »

L'enseignant UPE2A conserve ce document dans la souche et remet à l'emprunteur la partie à détacher du document.

L'enseignant UPE2A complète la « liste des emprunts d'ouvrages de la mallette casnav » qu'il conserve précieusement. (cette liste sera jointe à la mallette lors sa **restitution le 10 juin 2022**)

Article 3 : composition de la mallette pédagogique

TITRE	AUTEUR	EDITEUR
« Et toi, comment tu t'appelles ? » (album)	Nadine Fabry	<i>Pastel</i>
« Tous différents ! » (album)	Todd Parr	<i>Bayard Jeunesse</i>
« La couleur des émotions » (album)	Annallenas	<i>Editions Quatre Fleuves</i>
« la sirène gourmande » (Bande dessinée) « Petit poilu » Tome 1	Pierre Bailly et Céline Fraipont	<i>Dupuis</i>
« Ma petite fabrique à histoire » (album)	Bruno Gibert	<i>Casterman</i>
« La journée de Miglou » (album)	William Bee	<i>Ecole des loisirs</i>
« Le livre qui parlait toutes les langues » (album + CD)	Alain Serres et Fred Sochard	<i>Rue du monde</i>
« Les bêtes de la mer » (album)	Annick Gondard Mohamed Nabhane Mohamed Ahmed-Chamanga	<i>KomEDIT</i>
Mémory des fruits de Mayotte (jeu)	Sophie Joly	<i>Casnav</i>
Mémory des légumes de Mayotte (jeu)	Sophie Joly	<i>Casnav</i>
Mémory plurilingue des animaux de Mayotte (jeu)	Aristide Hafidhou Sophie Joly	<i>Casnav</i>
« Ya vavo » (jeu)	Carole Drapier Sophie Joly	<i>Casnav</i>
Les phrases puzzles (jeu)	Sophie Joly	<i>Casnav</i>
Ma petite fabrique à halé (album)	Sophie Joly	<i>Casnav</i>
Syllabozoo de Mayotte (album)	Nathanaël Point	<i>Casnav</i>
Digicartes phonologie GS (jeu)	Hervé Le Madec	<i>Nathan</i>
Mon grand coffret Montessori des lettres rugueuses (jeu)		<i>Larousse</i>
6 jeux pour apprendre à lire (jeu)	Patricia Roman	<i>Hachette éducation</i>

Fait en deux exemplaires à Mamoudzou, le / /

Signatures des deux parties, précédées de la mention « lu et approuvé »

Pour le CASNAV :

L'enseignant UPE2A :